

## ENQUETE

### Les achats de livres non scolaires par les bibliothèques sous tutelle des collectivités territoriales (2016-2020)

Cette enquête concerne uniquement les livres imprimés non scolaires. Les livres numériques et les livres audio (CD ou numériques) ne sont pas concernés.

Rappel de la définition d'un marché public : tout achat public constitue un marché public, dès le 1<sup>er</sup> euro et quelle que soit la procédure utilisée, même si elle est informelle (sans procédure formalisée).

#### Q1 – Quel est le statut de votre établissement ?

- Bibliothèque municipale (*merci de répondre en tant que lieu de lecture et non en tant que tête de réseau*)
- Bibliothèque intercommunale (*merci de répondre en tant que lieu de lecture et non en tant que tête de réseau*)
- Bibliothèque départementale
- Autre (précisez)

#### Q2 – Disposez-vous d'un budget d'acquisition ?

#### Q3 – La consommation de votre budget se fait par :

- La conclusion de marchés publics
- La participation à un groupement de commandes (*un groupement de commande est constitué entre plusieurs acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics*)
- Un cumul des deux options ci-dessus.

#### Q4 – Quelle est votre fonction au sein de l'établissement ?

- Responsable de la bibliothèque
- Responsable de la politique documentaire
- Autres (précisez)

---

#### Q5 – Connaissez-vous la possibilité réglementaire de passer un marché public de livres non scolaires de moins de 90 000 € HT sans publicité ni mise en concurrence ?

- Oui
- Non

#### Q6 – Utilisez-vous le *Vade-mecum de l'achat public de livres à l'usage des bibliothèques* édité par le ministère de la Culture ? Oui

- Non
- Je ne connais pas ce guide.

**Q7 – Sur la période courant de 2016 à 2020, combien de marchés d’achats de livres non scolaires votre établissement a-t-il passés ?**

*Par « marché », on entend le marché initial (éventuelles reconduction comprises).*

Remarque : les marchés passés avant l’année 2016 ne doivent pas être comptabilisés.

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5

**Q8 – Sur la période 2016-2020, en quelle année avez-vous passé ce marché ?**

- 2016
- 2017
- 2018
- 2019
- 2020

**Q9 – Pour ce marché, quelle était la durée du contrat ?**

Remarque : la durée totale du marché comprend la durée initiale à laquelle sont ajoutées les éventuelles reconductions.

- 1 an
- 2 ans
- 3 ans
- 4 ans
- Autre (précisez)

**Q10 – Quelle était la procédure utilisée ?**

Rappel des définitions : procédure informelle : sans publicité ni mise en concurrence préalable, procédure adaptée : marché à procédure adaptée, procédure formalisée : appel d’offres.

- Procédure informelle
- Procédure adaptée
- Procédure formalisée

**Q11 – Pour ce marché, veuillez compléter les informations suivantes (par lot) :**

Fournisseurs à choisir dans la liste ci-dessous :

*AED = auteurs et éditeurs (y compris livres en gros caractères)*

*GFS = grossistes et fournisseurs spécialisés (ex : SFL)*

*ETR = fournisseurs de livres établis à l’étranger*

*LCH = librairies de chaînes (Decitre, Furet du nord, Gibert, FNAC)*

*LGE = librairies indépendantes générales*

*LS = librairies indépendantes spécialisées*

*LP = librairie papeterie presse (ex : Maison de la presse)*

GSS = grandes surfaces culturelles (Espaces Culturels Leclerc, Cultura)

GSA = grandes surfaces alimentaires

X = autres (fournisseurs de livres équipés, soldeurs, clubs de livres, musées, éditeurs et diffuseurs de presse, associations, fournisseurs de partitions, autres)

	Montant maximum HT sur l'ensemble de la durée du marché	Nom	Type	S'agit-il d'un fournisseur de proximité ?
Lot 1 – fournisseur 1				<input type="radio"/> Oui (présent dans votre commune ou agglomération) <input type="radio"/> Oui (présent dans le département, dans une autre commune) <input type="radio"/> Oui (présent dans la Région, dans un autre département) <input type="radio"/> Non (présent dans une autre Région)
Lot 1 – fournisseur 2 (si pertinent)				

(Possibilité de renseigner jusqu'à 8 lots)

**Q12 – Si vous avez acheté des services annexes en lien direct avec le marché, veuillez indiquer de quelle catégorie ils relèvent :**

- Services de conseils bibliographiques et d'aide au choix d'acquisition : envois réguliers d'offices, rédaction de bibliographies thématiques, présentation de sélections de nouveautés, fourniture de notices, etc.
- Services d'équipement des livres pour le prêt : reliure, pelliculage, pose de codes barre, etc.
- Service d'antiquariat, etc.
- Autres prestations de services sans lien direct avec la fourniture de livres : conception et réalisation d'animations à destination des publics de la bibliothèque, réalisation de formations à destination des personnels de la bibliothèque, etc.
- Nous n'avons pas inclus de prestation additionnelle dans la réalisation de ce marché.

(puis répétition de la Q8 à la Q12 en fonction du nombre de marchés passés)

**Q13 - Pour l'ensemble de ces marchés, veuillez sélectionner les critères qui ont guidé votre choix (nombre non limité) :**

- prix
- délais de livraison
- composition du stock,
- capacité de gestion et suivi des commandes,
- qualité de conseil et d'information,
- critères environnementaux,
- autre critère.

**Q14 - Depuis 2016, avez-vous modifié la durée de vos marchés afin que leur montant soit inférieur ou égal au seuil de 90 000 € HT ?**

- Oui
- Non

**Q15 - Si vous n'avez jamais utilisé de procédure informelle, merci de nous en indiquer la raison principale :**

- méconnaissance du dispositif,
- crainte d'un recours,
- politique d'achat prudente exigée par le service achats,
- politique d'achat prudente exigée par les élus de la collectivité,
- mon budget d'acquisition était supérieur à 90 000 € HT.

**Q16 – Le seuil en dessous duquel un marché public de livres non scolaires peut être passé sans publicité ni mise en concurrence est de 90 000 € HT depuis 2016. S'il était relevé, pensez-vous que cela puisse entraîner une modification de vos modalités de passation de marchés ?**

- Oui sans doute, il me semble que le service achats et/ou les élus seraient d'accord pour passer en procédure non formalisée,
- Oui peut-être, je plaiderais en ce sens auprès du service achats et/ou les élus,
- Non c'est peu probable, il me semble que le service achats et/ou les élus ne seraient pas favorables pour passer en procédure non formalisée,
- Non c'est peu probable, je ne serais pas favorable pour passer en procédure non formalisée,
- Je ne sais pas.

**Q17 – Merci d'indiquer ici les précisions que vous souhaiteriez apporter en complément de vos réponses.**

---

***Nous vous remercions pour le temps que vous avez bien voulu consacrer à ce questionnaire.***